

# KIT

## location habitation vide

### Contrat de location de locaux vacants non meublés

HABITATION PRINCIPALE (1)      PROFESSIONNEL et HABITATION PRINCIPALE (1)   
PROFESSION AUTORISÉE .....

(1) Cocher la mention utile

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

nom, prénom et adresse du ou des BAILLEUR(S) ainsi que, le cas échéant, le nom, prénom et adresse du MANDATAIRE ou de la personne morale, en ajoutant la raison sociale, le capital, le RCS, le n° SIREN et l'adresse du siège social.

M. AMLAPPIERRE Jean-Claude et Francine  
2023 Chemin de la Colle "Le Blossan"  
83330 EVENOS

dénommé(s) "LE BAILLEUR",

nom, prénom et adresse, date et lieu de naissance du ou des LOCATAIRE(S) (mariés, concubins, PACS ou autre)


M<sup>me</sup> BARTH Genevieve  
Les Olympiades B.T.B.D.  
555 M. A. Briand  
83200 TOULON

dénommé(s) "LE LOCATAIRE"

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par les présentes, le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

### CONSISTANCE, SITUATION ET DÉSIGNATION DES LOCAUX LOUÉS

|  |   |
|--|---|
| CONSISTANCE  | <input checked="" type="checkbox"/> appartement <input type="checkbox"/> maison individuelle <input type="checkbox"/>   |
| SITUATION<br>(adresse)   | 222 Al du 1 <sup>er</sup> Bataillon de Choe<br>83200 Toulon   |
| DÉSIGNATION<br>DES LOCAUX,<br>ÉQUIPEMENTS,<br>ET ACCESSOIRES<br>d'usage privatif                       | Appartement au RDC, Type 3<br>Entrée, Séjour avec cuisine semi-ouverte, couloir<br>descendant un WC, Salle d'eau, 2 Chambres<br>surface habitable : 51,72 m <sup>2</sup>  |
| DÉPENDANCES<br>d'usage privatif  | <input type="checkbox"/> garage n° ..... <input type="checkbox"/> parking n° ..... <input type="checkbox"/> cave n° ..... <input type="checkbox"/>  |
| PARTIES<br>ET ÉQUIPEMENTS<br>d'usage commun<br>SERVICES  | <input type="checkbox"/> espace(s) vert(s) <input checked="" type="checkbox"/> interphone <input type="checkbox"/> antenne TV collective <input type="checkbox"/> gardiennage <input type="checkbox"/> ascenseur <input type="checkbox"/> vide-ordures<br><input type="checkbox"/> chauffage collectif <input type="checkbox"/> eau chaude <input type="checkbox"/> eau froide <input type="checkbox"/>   |
| DÉTERMINATION<br>DU PRIX<br>DU LOYER   | Le loyer des logements vacants doit être déterminé conformément à l'article 17<br>de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989   |
| <br>3 503167 200001 | Le locataire remet ce jour au bailleur une copie conforme des documents<br>de références cochés ci-après et en atteste formellement l'authenticité.<br><input type="checkbox"/> trois derniers bulletins de salaire <input type="checkbox"/> dernier avis d'imposition <input type="checkbox"/> trois dernières quittances de loyer<br><input type="checkbox"/> justificatif(s) d'identité sans photo      nombre de copies remises : .....<br><input type="checkbox"/> et déclare avoir reçu du bailleur un justificatif de sa qualité de propriétaire (relevé cadastral, facture EDF ou autres) |

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

|  |  |  |
|--|--|--|
| DURÉE INITIALE<br>DU CONTRAT DE LOCATION<br><br><i>Conditions générales - chapitre I</i>   | LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE PHYSIQUE" <input checked="" type="checkbox"/> ..... 3 ANS (3 ANS minimum)<br><input type="checkbox"/> ..... AN(S) (moins de 3 ANS mais 12 mois minimum)<br>Durée limitée pour les raisons professionnelles ou familiales du bailleur ci-après (article 10 de la loi) : |  |
|  | LE BAILLEUR EST "UNE PERSONNE MORALE" <input type="checkbox"/> ..... ANS (6 ANS minimum)   |  |
| DATE DE PRISE D'EFFET  | 10/10/2015   | Le locataire est responsable du paiement des loyers et de toutes les sommes dues pour l'occupation des lieux loués par lui-même ou par tous les occupants de son chef. |
| PAIEMENT MENSUEL<br><br>loyer initial hors taxes<br><br>contribution ou taxe<br><br>charge (provision initiale)<br><br>TOTAL MENSUEL | Somme en chiffres  | Somme en lettres   |
|  | 600,00   | Six Cent Euros   |
|  | 40,00  | quarante Euros   |
|  | 640,00   | Six Cent quarante Euros  |
| DERNIER LOYER<br><i>acquitté par le locataire précédent</i>  | Date : 1/09/2015   | Montant : 640€<br>(Mention inutile si le précédent locataire a quitté les lieux depuis au moins dix huit mois)   |
| TERMES DU PAIEMENT   | Le TOTAL MENSUEL est payable d'avance au domicile du bailleur le ..... 8 ..... de chaque mois.   |  |
| RÉVISION DU LOYER<br><i>Conditions générales - chapitre VI</i>   | Valeur de l'indice de référence des loyers<br>publié au ..... 2 <sup>ème</sup> ..... trimestre 2015 : 125,25 Date de la révision annuelle 1/10   |  |
| DÉPÔT DE GARANTIE<br>(maximum : 1 mois de loyer)   | Somme en chiffres  | Somme en lettres   |
|  | 600,00   | Six Cent Euros   |
| éventuellement<br>TRAVAUX ENTRAÎNANT<br>MODIFICATION DE LOYER  | Nature et montant des travaux exécutés par le bailleur depuis le dernier bail ou son renouvellement :  |  |

Les parties reconnaissent avoir reçu ce jour les documents ci-après :

- cautionnement (le cas échéant)       état des lieux contradictoire (à défaut, les parties s'engagent à l'établir à la remise des clés)
- extrait du règlement de copropriété       extrait du règlement de l'immeuble       quote part des charges
- 

OBLIGATIONS DU BAILLEUR - Le bailleur doit remettre au locataire un dossier de diagnostic technique, réalisé par une personne accréditée, comprenant :

- Un diagnostic de performance énergétique (DPE) établi depuis moins de 10 ans
- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) des immeubles construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1949
- Un état des risques naturels et technologiques pour tous les biens immobiliers sis dans les zones couvertes par un plan de prévention de risques prévisibles techniques ou sismiques. (Etat disponible dans les Préfectures ou les Mairies ou sur internet : [www.prim.net](http://www.prim.net)).
- Une déclaration sur papier libre sur les sinistres ayant fait l'objet d'une indemnisation consécutive à une catastrophe reconnue comme telle.
- Un dossier amiante des parties privatives (DAPP) pour les appartements dans les immeubles construits avant le 1<sup>er</sup> septembre 1997.

RAYÉS NULS

..... mots

..... lignes

Fait à Toulon le 2/10/15  
en 2 originaux dont un original est remis à chacune des parties qui le reconnaît.

LE BAILLEUR OU SON MANDATAIRE (1)

LE(S) LOCATAIRE(S) (1)

CAUTIONNEMENT (2)

(1) Toutes les pages doivent être paraphées et la signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé". Joindre une copie de la carte nationale d'identité ou du livret de famille du LOCATAIRE.

(2) Pour être valable, le contrat de cautionnement (complété et signé par toutes les parties) doit être joint au contrat de location.  
Un exemplaire du bail doit être remis à la CAUTION.